

DEMANDE DE SUBVENTION 2027

Nom de l'association :

……

……

Votre dossier complet (fiches et pièces jointes) est à renvoyer

avant le : 29 JANVIER 2027

Mairie d'Eu

Mme Sylvie DELEPINE

Rue Jean Duhornay – BP 38

76260 EU

✓ LISTE DES VERIFICATIONS POUR UN DOSSIER COMPLET

Sans ces éléments, nous n'honorerons pas les demandes de subventions.

1. Concernant la demande :

- ☐ Demande de subvention de fonctionnement de l'association (Fiche B)
- ☐ Demande de subvention pour une action/projet spécifique (fiche D)
- ☐ Budget prévisionnel de l'association certifié exact par le président (Fiche C)
- ☐ Budget prévisionnel de l'action/projet spécifique certifié exact par le président (Fiche E)

2. Concernant le bilan de l'association :

- ☐ Compte de résultat de l'année N-1 (Fiche F)
- ☐ Rapport du commissaire aux comptes le cas échéant

3. Concernant les pièces administratives :

- ☐ Déclaration sur l'honneur (Fiche H)
- ☐ Fiche signalétique (Fiche A)
- ☐ Compte-rendu et / ou procès-verbal de l'assemblée générale annuelle la plus récente
- ☐ RIB
- ☐ Attestation bancaire (Fiche G)

4. Concernant les pièces administratives lors de la <u>première demande</u> de subvention :

- ☐ Certificat de déclaration en préfecture
- ☐ Copie du JO de création de l'association
- ☐ Statuts de l'association

5. Concernant les pièces administratives après une <u>modification de statuts</u> :

- ☐ Certificat de modification en préfecture
- ☐ Statuts de l'association à jour

NOTICE EXPLICATIVE

I. Octroi de la subvention

Elle est accordée par le conseil municipal de la ville d'eu, statuant en assemblée. Elle est versée selon le principe de l'*intuitu personae*, c'est-à-dire directement à l'association qui en a fait la demande, qui doit en être la bénéficiaire légale. **Elle ne peut être redistribuée pour tout ou partie** et doit être utilisée pour concourir à l'objet validé par le conseil municipal. Toute association ayant obtenu une subvention d'un montant de 2 000€ ou plus s'engage à faire figurer le logo de la ville sur l'ensemble de ses supports de communication relatifs au projet pour lequel la subvention aura été accordée. Elle devra pour cela se rapprocher du service communication de la ville d'Eu qui lui transmettra le logo et la chartre graphique.
Une subvention n'est pas reconduite automatiquement d'une année sur l'autre, elle est subordonnée à une demande préalable, par le biais du présent dossier.

Important : les associations bénéficiant de subventions sont soumises **à trois types d'obligations principales :**

1) **Contrôle de la commune**
   Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle de la commune qui a accordé cette subvention.

2) **Nécessité de certification du bilan**
   Il est impératif que toute association qui a bénéficié de la part de la commune d'une subvention supérieure à 75 000€ ou représentant plus de 50% de son budget, établira impérativement chaque année un bilan certifié conforme par le président de l'association ou par un commissaire aux comptes professionnel.

3) **La nomination d'un commissaire aux comptes**
   Pour toute association ayant reçu de l'état ou de ses établissements publics, ou des collectivités locales, une subvention dont le montant atteint ou dépasse 153 000€.

II. Demande de subvention

Vous pouvez présenter :

- Une demande de subvention **de fonctionnement** pour les diverses activités de votre association : **remplir les fiches A, B, C, F, G et H**
- Une demande de subvention **pour une action/projet spécifique** : **remplir en plus les fiches D et E**

Dans les 2 cas, il faudra impérativement produire toutes les autres pièces demandées en page 2.

FICHE SIGNALETIQUE : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION (Fiche A – 1/3)

IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION :

Nom :……

……

……

Sigle : ……

Adresse du siège social : ……

Code postale :…… Ville :……

Téléphone :…… Télécopie : ……

Courriel : ……

Adresse de correspondance, si différente du siège : ……

Code postal : …… Ville : ……

IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION ET DE LA PERSONNE CHARGEE DU DOSSIER :

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : …… Prénom : ……

Qualité : ……

Mél : ……

La personne chargée du dossier au sein de l'association (si différent du représentant légal) :

Nom : …… Prénom : ……

Qualité : ……

Mél : ……

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE :

Déclaration en préfecture : le ……

Date de publication au journal officiel : ……

Objet de votre association : ……
……

(Fiche A – suite 2/3)

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?

□ non □ oui

Si oui :

Type d'agrément :……. Attribué par : …… En date du : …….

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

□ non □ oui

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?

□ non □ oui

Composition du bureau :

	Nom	Prénom	E-mail et/ou adresse	Téléphone
Président				
Vice-président				
Trésorier				
Trésorier-adjoint				
Secrétaire				
Secrétaire-adjoint				

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION :

Moyens humains de l'association :

	Bénévoles	Salariés		
		CDI	CDD	Emplois aidés
Nombre				

CDI = contrat à durée indéterminée CDD = contrat à durée déterminée

(Fiche A – suite 3/3)

Nombre d'adhérents :

	EUDOIS	NON EUDOIS														
Commune*																
Jeunes (-18 ans)																
Adultes																
Total																

*Indiquer le nom de la commune d'origine pour les non eudois.

Locaux/équipements :

Locaux utilisés :

- ☐ Les locaux vous appartiennent
- ☐ Les locaux sont loués
  Montant du loyer :.....
- ☐ Les locaux sont prêtés à titre gratuit
  Par :.....

Équipements utilisés :

- ☐ Les équipements vous appartiennent
- ☐ Les équipements sont loués
  Montant location(s) :.....
- ☐ Les équipements sont prêtés à titre gratuit
  Par :.....

Frais pris en charge par vos soins :

- ☐ Électricité
- ☐ Gaz
- ☐ Chauffage collectif
- ☐ Impôts locaux
- ☐ Autres (à préciser) : .....

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT (Fiche B)

M……
Agissant en tant que représentant légal de l'association dénommée :

Nom de l'association :
……
……
Sollicite de la ville d'Eu l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 pour un montant de :

Fait à …… le ……..

Signature du président
ou du représentant légal

PRESENTATION DU PROJET GLOBAL DE VOTRE ASSOCIATION

Votre demande est-elle ?
□ une première demande
□ un renouvellement de demande

Quels sont les objectifs que vous poursuivez au sein de votre association ?
……
……
……...
……

Quel est le public bénéficiaire de votre projet (caractéristiques sociales, nombre…) ?
……
……
……...

Actions prévues dans le cadre du projet global de votre association :
……
……
……
……
……
……..

Budget prévisionnel concernant l'année pour laquelle la subvention est demandée (Fiche C)

Période du : ***1er JANVIER 2027 au 31 DÉCEMBRE 2027***

CHARGES (Dépenses)	MONTANT EN EUROS	PRODUITS (Recettes)	MONTANT EN EUROS
1) CHARGES D'EXPLOITATION		1) PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats		Cotisations	
Fournitures administratives	.....	Cotisations propres	.....
Fournitures alimentaires	.....	Cotisations reversées	.....
Vêtements	.....		
Produits pharmaceutiques	.....	Subventions de fonctionnement	
Énergie, fluides, chauffage	.....	Commune	.....
Petit matériel et équipement	.....	Département	.....
Fournitures diverses	.....	Région	.....
		État	.....
Prestations de service		Union Européenne	.....
Locations diverses	.....	Structure intercommunale	.....
Maintenance et réparations	.....	Autres organismes	.....
Assurances	.....		
Publicité, annonces, frais d'insertion, médias	.....	Mécénat, dons, sponsoring	.....
Transport et déplacements	.....		
Télécommunications	.....		
Divers (honoraires, coaching, laverie)	.....	Produits d'activités annexes	
		Vente de marchandises	.....
Impôts et taxes	.....	Production vendue	
		(produits transformés ou fabriqués)	.....
Salaires et traitements	.....	Ventes de billets	.....
Charges sociales	.....	Autres produits	.....
		.....	.....
Autres charges		.....	.....
Reversement licences	.....	.....	.....
Cotisations, droits et participations divers	.....	.....	.....
Charges diverses	.....	.....	.....
Dotations aux amortissements	.....	.....	
2) CHARGES FINANCIÈRES	.....	2) PRODUITS FINANCIERS	.....
Charges d'intérêts	.....	Valeurs mobilières de placement	.....
Autres charges	.....	Autres produits financiers	.....
			..
3) CHARGES EXCEPTIONNELLES	.....	3) PRODUITS EXCEPTIONNELS	.....
Valeur comptable d'éléments d'actifs cédés	.....	Cession d'éléments d'actifs	.....
Autres charges	.....	Autres produits	.....
TOTAL DES CHARGES (1+2+3) :	.....	TOTAL DES PRODUITS (1+2+3) :	.....
4) RÉSULTAT (Excédent)	.....	4) RÉSULTAT (Déficit)	.....
TOTAL GÉNÉRAL :	.....	TOTAL GÉNÉRAL :	.....
AVANTAGES EN NATURE		AVANTAGES EN NATURE	

Le :.....

Signature du Président

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ACTION/UN PROJET SPECIFIQUE (Fiche D)

M……
Agissant en tant que représentant légal de l'association dénommée :

Nom de l'association :
……
……
Sollicite de la ville d'Eu l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2027 pour un montant de :

Fait à …… le ……..

Signature du président
ou du représentant légal

PRESENTATION DE L'ACTION/PROJET SPECIFIQUE

Intitulé :
……
…….

Est-ce :
□ une action nouvelle ?
□ une reconduction, la poursuite d'un projet ?

Objectifs de l'action :
……
……
……...

A quel(s) besoin(s) cette action répond-elle ?
……
……
……..

Description et déroulement de l'action :
……
……
……
……
……
……

Budget prévisionnel de l'action/projet spécifique pour laquelle la subvention est demandée (Fiche E)

Période du : ***1er JANVIER 2027 au 31 DÉCEMBRE 2027***

CHARGES (Dépenses)	MONTANT EN EUROS	PRODUITS (Recettes)	MONTANT EN EUROS
1) CHARGES D'EXPLOITATION		1) PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats		Cotisations	
Fournitures administratives	.....	Cotisations propres	.....
Fournitures alimentaires	.....	Cotisations reversées	.....
Vêtements	.....		
Produits pharmaceutiques	.....	Subventions de fonctionnement	
Énergie, fluides, chauffage	.....	Commune	.....
Petit matériel et équipement	.....	Département	.....
Fournitures diverses	.....	Région	.....
		État	.....
Prestations de service		Union Européenne	.....
Locations diverses	.....	Structure intercommunale	.....
Maintenance et réparations	.....	Autres organismes	.....
Assurances	.....		
Publicité, annonces, frais d'insertion, médias	.....	Mécénat, dons, sponsoring	.....
Transport et déplacements	.....		
Télécommunications	.....		
Divers (honoraires, coaching, laverie)	.....	Produits d'activités annexes	
		Vente de marchandises	.....
Impôts et taxes	.....	Production vendue (produits transformés ou fabriqués)	.....
		Ventes de billets	.....
Salaires et traitements	.....		
		Autres produits	.....
Charges sociales	.....	.....	.....
		.....	.....
Autres charges		.....	.....
Reversement licences	.....	.....	.....
Cotisations, droits et participations divers	.....	.....	.....
Charges diverses	.....	.....	.....
Dotations aux amortissements	.....	.....	
2) CHARGES FINANCIÈRES	.....	2) PRODUITS FINANCIERS	.....
Charges d'intérêts	.....	Valeurs mobilières de placement	.....
Autres charges	.....	Autres produits financiers	.....
			..
3) CHARGES EXCEPTIONNELLES	.....	3) PRODUITS EXCEPTIONNELS	.....
Valeur comptable d'éléments d'actifs cédés	.....	Cession d'éléments d'actifs	.....
Autres charges	.....	Autres produits	.....
TOTAL DES CHARGES (1+2+3) :	.....	TOTAL DES PRODUITS (1+2+3) :	.....
4) RÉSULTAT (Excédent)	.....	4) RÉSULTAT (Déficit)	.....
TOTAL GÉNÉRAL :	.....	TOTAL GÉNÉRAL :	.....
AVANTAGES EN NATURE		AVANTAGES EN NATURE	

Le :.....

Signature du Président,

Compte de Résultat concernant le dernier exercice clos (Fiche F)

Période du : ***1er JANVIER 2026 au 31 DÉCEMBRE 2026***

CHARGES (Dépenses)	MONTANT EN EUROS	PRODUITS (Recettes)	MONTANT EN EUROS
1) CHARGES D'EXPLOITATION		1) PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats		Cotisations	
Fournitures administratives	.....	Cotisations propres	.....
Fournitures alimentaires	.....	Cotisations reversées	.....
Vêtements	.....		
Produits pharmaceutiques	.....	Subventions de fonctionnement	
Énergie, fluides, chauffage	.....	Commune	.....
Petit matériel et équipement	.....	Département	.....
Fournitures diverses	.....	Région	.....
		État	.....
Prestations de service		Union Européenne	.....
Locations diverses	.....	Structure intercommunale	.....
Maintenance et réparations	.....	Autres organismes	.....
Assurances	.....		
Publicité, annonces, frais d'insertion, médias	.....	Mécénat, dons, sponsoring	.....
Transport et déplacements	.....		
Télécommunications	.....	Produits d'activités annexes	
Divers (honoraires, coaching, laverie)	.....	Vente de marchandises	.....
		Production vendue	
Impôts et taxes	.....	(produits transformés ou fabriqués)	.....
		Ventes de billets	.....
Salaires et traitements	.....		
		Autres produits	
Charges sociales	.....	.....	.....
		.....	.....
Autres charges		.....	.....
Reversement licences	.....	.....	.....
Cotisations, droits et participations divers	.....	.....	.....
Charges diverses	.....	.....	.....
Dotations aux amortissements	.....	.....	.....
2) CHARGES FINANCIÈRES	.....	2) PRODUITS FINANCIERS	.....
Charges d'intérêts	.....	Valeurs mobilières de placement	.....
Autres charges	.....	Autres produits financiers	.....
3) CHARGES EXCEPTIONNELLES	.....	3) PRODUITS EXCEPTIONNELS	.....
Valeur comptable d'éléments d'actifs cédés	.....	Cession d'éléments d'actifs	.....
Autres charges	.....	Autres produits	.....
TOTAL DES CHARGES (1+2+3) :	.....	TOTAL DES PRODUITS (1+2+3) :	.....
4) RÉSULTAT (Excédent)	.....	4) RÉSULTAT (Déficit)	.....
TOTAL GÉNÉRAL :	.....	TOTAL GÉNÉRAL :	.....
AVANTAGES EN NATURE		AVANTAGES EN NATURE	

Certifié conforme le :.....

Signature du Président,

MODELE D'ATTESTATION BANCAIRE (Fiche G)

Aucune subvention ne pourra être attribuée si cette fiche n'est pas renseignée avec des données complètes, précises et chiffrées.

Je soussigné(e) .....

Représentant(e) légal de l'association.....

déclare sur l'honneur qu'à la date du **31 décembre 2026**

le montant des dettes était de :.....(1)
(1) si le montant est différent de zéro, préciser s'il s'agit d'un remboursement d'emprunt et la durée du prêt.

le montant des créances était de :.....(2)
(2) indiquer toutes recettes n'ayant pu être encaissées avant la clôture des comptes.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2026

Résultat antérieur cumulé	
Résultats de l'année	
Excédent : +	
Déficit : -	

Banque	
CCP	
Livrets	
Placements	
Caisse	
Total	

Signature du Trésorier
précédée de la mention « certifié exact »

Signature du représentant légal
précédée de la mention « certifié exact »

DECLARATION SUR L'HONNEUR (Fiche H)

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), ……. (nom et prénom)
Représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant,
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financiers publics,
- Demande une subvention de : ……..€
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée(1) :

Au compte de l'association :

Nom du titulaire du compte : …….
Banque : …….
Domiciliation : ……..

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _

Fait, le …… à ……

Signature :

(1) Vous pouvez, si vous le voulez, joindre un RIB ou un RIP.

ANNEXE

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la loi no 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT No 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

1er janvier 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 21 sur 114

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT No 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT No 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION. L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT No 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT No 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT No 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT No 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.